

R. c. Mihalkov, Cour de justice, Ontario, 15 juin 2005

M. Mihalkov a été accusé et cité à procès, suite à une enquête préliminaire, pour plusieurs chefs d'accusation de complot de possession de billets contrefaits, complot de fabrication de billets contrefaits ainsi que d'autres chefs liés à la possession de cartes de crédit et d'assurance sociale contrefaites.

En octobre 2003, le service de police de Toronto a entrepris le « Projet Greenback », une enquête relative à la production de billets de banque contrefaits qui se déroulait à partir du domicile de l'accusé. Le 19 mars 2004, un agent d'infiltration a acheté de M. Mihalkov une valeur de \$240,000.00 en billets de \$20.00 contrefaits. L'accusé fut alors arrêté. L'enquête a par la suite révélé que l'accusé et son principal complice, M. Todorov, imprimaient les billets contrefaits à 2 endroits distincts et utilisaient un troisième local pour la finition des notes. Une fouille des locaux a permis de mettre à jour une vaste opération de contrefaçon de billets de 10.00\$ et de 20.00\$. Plusieurs milliers de billets coupés et non coupés ainsi que tout l'attirail requis pour contrefaire les billets de banque. Les policiers ont saisi plus de quarante boîtes d'imprimante Epson, un millier de cartouches d'encre mises au rebus, de la feuille d'or, du papier non javellisé, des tampons en métal, des teintures, des coupes-papiers et une presse Heidelberg.

Un expert en contrefaçon de la GRC a déclaré que les billets contrefaits étaient de bonne qualité. Il a estimé à plus de 3.1 millions la valeur des billets contrefaits mis en circulation par l'entreprise de l'accusé. Un affidavit de la Banque du Canada a été mis en preuve lors de l'audition sur sentence.

Le juge a conclu que M. Mihalkov était à tout le moins un partenaire d'une organisation criminelle sophistiquée. Le procureur de la Couronne a recommandé une sentence d'emprisonnement de 7 ans. Le juge a imposé à M. Mihalkov une peine d'emprisonnement de 50 mois, en tenant en compte son jeune âge et l'absence d'antécédents criminels.